

budget



Ce n'est pas la consommation d'essence qui entre pour beaucoup dans le budget annuel de votre voiture.

Ce n'est même pas la dépense de pneumatiques.

Ce n'est surtout pas l'achat d'un lubrifiant.

Ce sont - et personne ne dira le contraire - les postes "réparations" et "dépréciation de la voiture".

Or, qu'est-ce qui peut avoir une influence considérable sur l'importance de ces deux postes ?

C'est la qualité de l'huile que vous employez.



Spido

Huile de sécurité

Soc. An. A. ANDRÉ FILS, 8, rue de la Tour-des-Dames, PARIS

T.S.F.

RADIO P.T.T. NORD A LILLE (365 m.)
Vendredi 4 juin, 19 h. 30 : Concert organisé par l'A.R.N. Informations en musique reproduite. Programme : Impressions rustiques ; Les Héros du Danube ; Les Fables de la Fontaine. — 19 h. 30 : Informations, cours économiques, arrivée des navires au port de Dunkerque, cours des valeurs. — 15 h. 30 : Concert d'orgue. Programme : Grand Fugue en si mineur ; Sœur Monique ; Moment musical ; Fantaisie dialoguée ; Pastorale ; Réverie du soir ; Caprice ; Final. — 19 h. 30 : Concert de musique de chambre organisé par l'A.R.N. Programme : Trio ; Sonate à trois ; Septuor. — 19 h. : Un quart d'heure de musique reproduite. — 19 h. 15 : Cours, communications, informations. — 19 h. 30 : Les débuts de l'aérostation, causerie par l'Association aéronautique du Nord. — 19 h. 45 : Informations, résultats du tirage des Primes de la veille. — 30 h. : Concert de musique reproduite, organisé par l'A.R.N. Programme : Carmen, opéra comique en 4 actes, de G. Bizet. — Au cours de la soirée, vers 21 h., tirage des primes.

RADIO-PARIS (1734 m.) — 6 h. 45 et 7 h. 30 : Culture physique. — 7 h. 45 : Musique enregistree. — 12 h. 30 : Informations. — 12 h. 45 : L'actualité artistique. — 13 h. : M. Doda, chanteur. — La Danse de Faust. — Nocturne. — Les maîtres chanteurs. — 13 h. 30 : Marouf, Jardin sous la pluie. — Les Fontaines de Rome. — 18 h. 30 : Communiqué agricole. — 19 h. : Le problème du coton et les colonies françaises. — 19 h. : Concert. — Coriolan ; Poèmes ; Tendrement enflammé. — Pourquoi vous le pail la rose parfumée. — Ceux qui parmi les morts d'amour. — Depuis quel rayon de vos yeux aimés ; Vallée de départ. — 30 h. 40 : Chronique astronomique. — 30 h. 45 : Denain et Anzin. — 31 h. 30 : Les Matières chaulières.

TOUR EIFFEL (1445 m.) — 18 h. 45 : Journal parlé. — 20 h. 30 : Bébé prend le dîner, comédie radiophonique en 4 actes, de Mme de Fontenay. — 21 h. : Concert symphonique ; Antar ; Menuet d'Orphee. Deux pièces lyriques de Grieg ; Quinte Rubinsky ; Le chasseur Bahram ; Qu'est-ce qu'on

RADIO-ALGER (363 m.) — 20 h. 30 : Concert. — 21 h. : Concert. — 22 h. : Les Dragons de Villars ; Le siffleur et son chien Couchette n. 3 ; Dans le jardin ; La Navarraise ; Scènes de Rastanod. — 23 h. : Camélia de films parlants. — 23 h. : Concert dansé.

RADIO-STRAZBOURG (245 m.) — 11 h. 30 : Disques. — 13 h. : Musique enregistree. — 18 h. 30 : 16 h. 45 et 20 h. 30 : Concert. — 22 h. 30 : Soirée par Radio-Colonia. — 23 h. : Concert.

RADIO-TOULOUSE (385 m.) — 19 h. 45 : Musique militaire. — 20 h. : Opéra-comique et chanta. — 20 h. 15 : Orchestre symphonique. — 20 h. 30 : Orchestre violoncelle et chanta.

LANGENBERG (472 m.) — 12 h. 15 : 13 h. 15 : 20 h. 30 : Concert.

BARCELONE (348 m.) — 20 h. : Trio ; 20 h. 30 : Musique variée. — 22 h. 15 : 23 h. : Orchestre.

MILAN (321 m.) — 13 h. : Concert. — 19 h. 10 : Musique variée. — 20 h. 50 : Musique de chambre.

ROME (441 m.) — 17 h. 30 : Concert. — 19 h. 30 : Disques. — 20 h. 30 : Concert.

LATSAN (102 m.) — 20 h. 30 : Concert religieux ; chœur et orgue.

HILVERSUM (208 m.) — 19 h. 30 : Concert d'orgue. — 19 h. 55 : Orchestre. — 21 h. 15 : Réclat de piano. — 22 h. 35 : Disques.

BUDAPEST (520 m.) — 20 h. 10 : Concert. — 22 h. 10 : Orchestre tzigane.

MOTALA (1318 m.) — 20 h. 30 : Concert autouois. — 24 h. 30 : Musique de Brahms.

VIENNE (517 m.) — 19 h. 40 : Musique symphonique. — 20 h. 30 : Concert. — 22 h. 10 : Danse.

LES BELLES ÉMISSIONS DE RADIO P. T. T. NORD
Ce soir, à 20 h., sera donné : Carmen v. opéra-comique en quatre actes, de Bizet, en musique reproduite.

— Le samedi 4 juin, à 20 h., interprétation intégrale de La Cocarde de Mimi Pinson v. opéra en 3 actes de Maurice Ordonneau ex-Franck et M. de Falla.

— Signaux pour le dimanche 5 juin, à 15 heures, la diffusion de la Fête des Rois de Flandres.

— Le lundi 6 juin, à 20 h., un concert organisé avec le concours de Mme Fagnon, et de l'Orchestre Européen Français, sera consacré au grand compositeur Charles Weber, en commémoration de l'anniversaire de sa mort.

— Le mardi 7 juin, Radio P.T.T.-Nord relatera l'Ecole Supérieure des P.T.T. Nord et la diffusion du Concert Européen Français, relayé par les Stations étrangères adhérentes à l'Union Internationale de Radiodiffusion. Au programme, des œuvres de Berlioz, Liszt, Vincent d'Indy, César Franck, Duparc, un concerto pour violoncelle et orchestre de Paul Tala, et une symphonie pour orgue et orchestre de St-Saëns.

Ce remarquable concert sera donné avec le concours de M. Panzera, de l'Opéra-Comique, de M. Alexandre Collier, à l'orgue, et de l'Orchestre symphonique de Paris, composé de 88 exécutants, sous la direction de M. Pierre Monteux.

HERNIE DÉPLACEMENTS D'ORGANES

Je n'ai été immédiate, soulagement complet, contentement absolu, retour de la santé et des forces, tels sont les avantages assurés et garantis à toutes les personnes qui portent les Appareils brevetés de

A. CLAVERIE

Sous, les Etablissements CLAVERIE CLAVERIE CLAVERIE qui ont la GRANDE MAISON DE CONFIANCE.

L'Éminent Spécialiste qui visite votre région recevra de 9 heures à 4 heures dans les villes indiquées ci-dessous :

Cambrail, Mercredi 15, H. Mouton Blanc. — **St-Pol**, Jeudi 20, Hôtel de France. — **Montreuil-sur-Mer**, Mercredi 21, H. de France. — **Boulogne-sur-Mer**, Mercredi 21, H. Louvre-Terminus. — **Auxil-le-Château**, Jeudi 23, H. de Lion d'Or. — **Alre-la-Lys**, Vendredi 24, H. d'Angletterre.

Un Éminent Spécialiste - Collaborateur recevra également de 9 h. à 4 h. à :

Arras, samedi 4 juin, Hôtel Terminus. — **Valenciennes**, samedi 4 juin, Grand Hôtel. — **St-Quentin**, Samedi 11, H. de la Gare. — **Hirson**, Samedi 12, Hôtel de la Gare. — **Verins**, samedi 21, Hôtel du Cheval Noir. — **Guisy**, mercredi 22, Hôtel de France.

Traité de la Hernie v. des Varices et des Affections abdominales. Conseils et renseignements gratuits et discret.

A. CLAVERIE.

231, faubourg Saint-Martin, PARIS.

ASTHME TOUJOURS LE MEILLEUR

ASTHME TOUJOURS LE MEILLEUR. Poudre et Cigarettes ESCOUFLAIRE. Le Boite d'essai gratuite 1/10; Gr-Res, 24120XZ (Nord)

... avec la tête lourde, la bouche amère, l'estomac embarrassé et une lassitude générale. Bien entendu, constipé. Il n'est pas malade, certes, mais il sent qu'il ne va pas bien ; qu'il va être paresseux dans son travail et sans cœur à l'ouvrage. Son sang lourd circule mal et la congestionne. Il a une mine un peu torreuse....

Enfin, il est probable qu'il va passer une mauvaise journée.

... alors il s'est levé avec la sourire, la bouche fraîche, les idées claires, les muscles souples. Une évacuation normale a libéré son tube digestif. Il se sent vigoureux et prêt à abattre de la besogne. Un sang qui lui semble léger circule dans ses veines. Il a regardé sa langue dans un miroir, elle est rose, son teint est frais et son oeil vit....

Enfin, il est certain qu'il va passer une bonne journée.

Concluez vous-même !

LES PILULES DUPUIS

L'Estomac propre ! l'intestin libre ! le Sang pur !

La boîte : 4.50 (impôt compris) dans toutes les Pharmacies.

AGRICULTURE Commerce Industrie

UN ACCORD TEMPORAIRE FRANCO-AMÉRICAIN SUR LE CONTINGENTEMENT

M. Walter Edge, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, a notifié au département d'Etat qu'il a conclu un accord temporaire avec le gouvernement français sur le contingentement, au bénéfice des exportateurs américains :

1. La France accorderait la clause de la nation la plus favorisée aux marchandises américaines sur la base de l'importation.

2. Les industriels américains participeraient à la discussion pour la fixation du contingentement pour les marchandises les intéressées.

3. Si l'entente était accordée sur marchandises en route au moment de la fixation du contingentement, puis celles-ci seraient déduites du contingentement.

4. Un système de licence serait institué pour les produits industriels.

LES PRIX MOYENS A L'IMPORTATION DES HUILES MINÉRALES DE PÉTROLE

L'Office public l'arrête suivant : Les prix moyens à l'importation, au cours du mois d'avril 1932, des huiles minérales de pétrole raffinées ou lampantes, et des essences de pétrole tels qu'ils résultent du barème établi par l'Office National des Combustibles Liquides, sont fixés comme suit, toutes taxes autres que la taxe unique comprise :

Huiles minérales de pétrole raffinées ou lampantes, 105 fr. 05 l'hectolitre ; essence de pétrole tourisme, 119 fr. 42 l'hectolitre ; essence de pétrole poids lourd, 116 fr. 44 l'hectolitre.

Les valeurs ainsi fixées serviront de base pour le mois de juin 1932 au calcul

Blanchissez Votre Peau

En 3 Jours

Tout Paris parle de cet appareil miracle qui est la beauté d'une peau nouvelle, fraîche et blanche. La Nouvelle Crème-Tokalon, Alimont pour la Peau, Couleur Blanche, (non grasse), contient maintenant de la crème fraîche et de l'huile d'olive précieuses, combinées avec des ingrédients astringents qui blanchissent et tonifient. Fixez-vous ! la peau la plus riche et blanchie la plus saine - de 3 tons en 3 jours. Elle donne à la peau une beauté et un fraîcheur nouvelles et indescriptibles et cela de telle manière qu'on ne pourrait l'obtenir autrement. Employez cette nouvelle Crème-Tokalon Couleur Blanche, chaque matin, et observez les résultats.

AGRICULTURE Commerce Industrie

UN ACCORD TEMPORAIRE FRANCO-AMÉRICAIN SUR LE CONTINGENTEMENT

M. Walter Edge, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, a notifié au département d'Etat qu'il a conclu un accord temporaire avec le gouvernement français sur le contingentement, au bénéfice des exportateurs américains :

1. La France accorderait la clause de la nation la plus favorisée aux marchandises américaines sur la base de l'importation.

2. Les industriels américains participeraient à la discussion pour la fixation du contingentement pour les marchandises les intéressées.

3. Si l'entente était accordée sur marchandises en route au moment de la fixation du contingentement, puis celles-ci seraient déduites du contingentement.

4. Un système de licence serait institué pour les produits industriels.

LES PRIX MOYENS A L'IMPORTATION DES HUILES MINÉRALES DE PÉTROLE

L'Office public l'arrête suivant : Les prix moyens à l'importation, au cours du mois d'avril 1932, des huiles minérales de pétrole raffinées ou lampantes, et des essences de pétrole tels qu'ils résultent du barème établi par l'Office National des Combustibles Liquides, sont fixés comme suit, toutes taxes autres que la taxe unique comprise :

Huiles minérales de pétrole raffinées ou lampantes, 105 fr. 05 l'hectolitre ; essence de pétrole tourisme, 119 fr. 42 l'hectolitre ; essence de pétrole poids lourd, 116 fr. 44 l'hectolitre.

Les valeurs ainsi fixées serviront de base pour le mois de juin 1932 au calcul

AGRICULTURE Commerce Industrie

UN ACCORD TEMPORAIRE FRANCO-AMÉRICAIN SUR LE CONTINGENTEMENT

M. Walter Edge, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, a notifié au département d'Etat qu'il a conclu un accord temporaire avec le gouvernement français sur le contingentement, au bénéfice des exportateurs américains :

1. La France accorderait la clause de la nation la plus favorisée aux marchandises américaines sur la base de l'importation.

2. Les industriels américains participeraient à la discussion pour la fixation du contingentement pour les marchandises les intéressées.

3. Si l'entente était accordée sur marchandises en route au moment de la fixation du contingentement, puis celles-ci seraient déduites du contingentement.

4. Un système de licence serait institué pour les produits industriels.

LES PRIX MOYENS A L'IMPORTATION DES HUILES MINÉRALES DE PÉTROLE

L'Office public l'arrête suivant : Les prix moyens à l'importation, au cours du mois d'avril 1932, des huiles minérales de pétrole raffinées ou lampantes, et des essences de pétrole tels qu'ils résultent du barème établi par l'Office National des Combustibles Liquides, sont fixés comme suit, toutes taxes autres que la taxe unique comprise :

Huiles minérales de pétrole raffinées ou lampantes, 105 fr. 05 l'hectolitre ; essence de pétrole tourisme, 119 fr. 42 l'hectolitre ; essence de pétrole poids lourd, 116 fr. 44 l'hectolitre.

Les valeurs ainsi fixées serviront de base pour le mois de juin 1932 au calcul

AGRICULTURE Commerce Industrie

UN ACCORD TEMPORAIRE FRANCO-AMÉRICAIN SUR LE CONTINGENTEMENT

M. Walter Edge, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, a notifié au département d'Etat qu'il a conclu un accord temporaire avec le gouvernement français sur le contingentement, au bénéfice des exportateurs américains :

1. La France accorderait la clause de la nation la plus favorisée aux marchandises américaines sur la base de l'importation.

2. Les industriels américains participeraient à la discussion pour la fixation du contingentement pour les marchandises les intéressées.

3. Si l'entente était accordée sur marchandises en route au moment de la fixation du contingentement, puis celles-ci seraient déduites du contingentement.

4. Un système de licence serait institué pour les produits industriels.

LES PRIX MOYENS A L'IMPORTATION DES HUILES MINÉRALES DE PÉTROLE

L'Office public l'arrête suivant : Les prix moyens à l'importation, au cours du mois d'avril 1932, des huiles minérales de pétrole raffinées ou lampantes, et des essences de pétrole tels qu'ils résultent du barème établi par l'Office National des Combustibles Liquides, sont fixés comme suit, toutes taxes autres que la taxe unique comprise :

Huiles minérales de pétrole raffinées ou lampantes, 105 fr. 05 l'hectolitre ; essence de pétrole tourisme, 119 fr. 42 l'hectolitre ; essence de pétrole poids lourd, 116 fr. 44 l'hectolitre.

Les valeurs ainsi fixées serviront de base pour le mois de juin 1932 au calcul

AGRICULTURE Commerce Industrie

UN ACCORD TEMPORAIRE FRANCO-AMÉRICAIN SUR LE CONTINGENTEMENT

M. Walter Edge, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, a notifié au département d'Etat qu'il a conclu un accord temporaire avec le gouvernement français sur le contingentement, au bénéfice des exportateurs américains :

1. La France accorderait la clause de la nation la plus favorisée aux marchandises américaines sur la base de l'importation.

2. Les industriels américains participeraient à la discussion pour la fixation du contingentement pour les marchandises les intéressées.

3. Si l'entente était accordée sur marchandises en route au moment de la fixation du contingentement, puis celles-ci seraient déduites du contingentement.

4. Un système de licence serait institué pour les produits industriels.

LES PRIX MOYENS A L'IMPORTATION DES HUILES MINÉRALES DE PÉTROLE

L'Office public l'arrête suivant : Les prix moyens à l'importation, au cours du mois d'avril 1932, des huiles minérales de pétrole raffinées ou lampantes, et des essences de pétrole tels qu'ils résultent du barème établi par l'Office National des Combustibles Liquides, sont fixés comme suit, toutes taxes autres que la taxe unique comprise :

Huiles minérales de pétrole raffinées ou lampantes, 105 fr. 05 l'hectolitre ; essence de pétrole tourisme, 119 fr. 42 l'hectolitre ; essence de pétrole poids lourd, 116 fr. 44 l'hectolitre.

Les valeurs ainsi fixées serviront de base pour le mois de juin 1932 au calcul

AGRICULTURE Commerce Industrie

UN ACCORD TEMPORAIRE FRANCO-AMÉRICAIN SUR LE CONTINGENTEMENT

M. Walter Edge, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, a notifié au département d'Etat qu'il a conclu un accord temporaire avec le gouvernement français sur le contingentement, au bénéfice des exportateurs américains :

1. La France accorderait la clause de la nation la plus favorisée aux marchandises américaines sur la base de l'importation.

2. Les industriels américains participeraient à la discussion pour la fixation du contingentement pour les marchandises les intéressées.

3. Si l'entente était accordée sur marchandises en route au moment de la fixation du contingentement, puis celles-ci seraient déduites du contingentement.

4. Un système de licence serait institué pour les produits industriels.

LES PRIX MOYENS A L'IMPORTATION DES HUILES MINÉRALES DE PÉTROLE

L'Office public l'arrête suivant : Les prix moyens à l'importation, au cours du mois d'avril 1932, des huiles minérales de pétrole raffinées ou lampantes, et des essences de pétrole tels qu'ils résultent du barème établi par l'Office National des Combustibles Liquides, sont fixés comme suit, toutes taxes autres que la taxe unique comprise :

Huiles minérales de pétrole raffinées ou lampantes, 105 fr. 05 l'hectolitre ; essence de pétrole tourisme, 119 fr. 42 l'hectolitre ; essence de pétrole poids lourd, 116 fr. 44 l'hectolitre.

Les valeurs ainsi fixées serviront de base pour le mois de juin 1932 au calcul

AGRICULTURE Commerce Industrie

UN ACCORD TEMPORAIRE FRANCO-AMÉRICAIN SUR LE CONTINGENTEMENT

M. Walter Edge, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, a notifié au département d'Etat qu'il a conclu un accord temporaire avec le gouvernement français sur le contingentement, au bénéfice des exportateurs américains :

1. La France accorderait la clause de la nation la plus favorisée aux marchandises américaines sur la base de l'importation.

2. Les industriels américains participeraient à la discussion pour la fixation du contingentement pour les marchandises les intéressées.

3. Si l'entente était accordée sur marchandises en route au moment de la fixation du contingentement, puis celles-ci seraient déduites du contingentement.

4. Un système de licence serait institué pour les produits industriels.

LES PRIX MOYENS A L'IMPORTATION DES HUILES MINÉRALES DE PÉTROLE

L'Office public l'arrête suivant : Les prix moyens à l'importation, au cours du mois d'avril 1932, des huiles minérales de pétrole raffinées ou lampantes, et des essences de pétrole tels qu'ils résultent du barème établi par l'Office National des Combustibles Liquides, sont fixés comme suit, toutes taxes autres que la taxe unique comprise :

Huiles minérales de pétrole raffinées ou lampantes, 105 fr. 05 l'hectolitre ; essence de pétrole tourisme, 119 fr. 42 l'hectolitre ; essence de pétrole poids lourd, 116 fr. 44 l'hectolitre.

Les valeurs ainsi fixées serviront de base pour le mois de juin 1932 au calcul

AGRICULTURE Commerce Industrie

UN ACCORD TEMPORAIRE FRANCO-AMÉRICAIN SUR LE CONTINGENTEMENT

M. Walter Edge, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, a notifié au département d'Etat qu'il a conclu un accord temporaire avec le gouvernement français sur le contingentement, au bénéfice des exportateurs américains :

1. La France accorderait la clause de la nation la plus favorisée aux marchandises américaines sur la base de l'importation.

2. Les industriels américains participeraient à la discussion pour la fixation du contingentement pour les marchandises les intéressées.

3. Si l'entente était accordée sur marchandises en route au moment de la fixation du contingentement, puis celles-ci seraient déduites du contingentement.

4. Un système de licence serait institué pour les produits industriels.

LES PRIX MOYENS A L'IMPORTATION DES HUILES MINÉRALES DE PÉTROLE

L'Office public l'arrête suivant : Les prix moyens à l'importation, au cours du mois d'avril 1932, des huiles minérales de pétrole raffinées ou lampantes, et des essences de pétrole tels qu'ils résultent du barème établi par l'Office National des Combustibles Liquides, sont fixés comme suit, toutes taxes autres que la taxe unique comprise :

Huiles minérales de pétrole raffinées ou lampantes, 105 fr. 05 l'hectolitre ; essence de pétrole tourisme, 119 fr. 42 l'hectolitre ; essence de pétrole poids lourd, 116 fr. 44 l'hectolitre.

Les valeurs ainsi fixées serviront de base pour le mois de juin 1932 au calcul

AGRICULTURE Commerce Industrie

UN ACCORD TEMPORAIRE FRANCO-AMÉRICAIN SUR LE CONTINGENTEMENT

M. Walter Edge, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, a notifié au département d'Etat qu'il a conclu un accord temporaire avec le gouvernement français sur le contingentement, au bénéfice des exportateurs américains :

1. La France accorderait la clause de la nation la plus favorisée aux marchandises américaines sur la base de l'importation.

2. Les industriels américains participeraient à la discussion pour la fixation du contingentement pour les marchandises les intéressées.

3. Si l'entente était accordée sur marchandises en route au moment de la fixation du contingentement, puis celles-ci seraient déduites du contingentement.

4. Un système de licence serait institué pour les produits industriels.

LES PRIX MOYENS A L'IMPORTATION DES HUILES MINÉRALES DE PÉTROLE

L'Office public l'arrête suivant : Les prix moyens à l'importation, au cours du mois d'avril 1932, des huiles minérales de pétrole raffinées ou lampantes, et des essences de pétrole tels qu'ils résultent du barème établi par l'Office National des Combustibles Liquides, sont fixés comme suit, toutes taxes autres que la taxe unique comprise :

Huiles minérales de pétrole raffinées ou lampantes, 105 fr. 05 l'hectolitre ; essence de pétrole tourisme, 119 fr. 42 l'hectolitre ; essence de pétrole poids lourd, 116 fr. 44 l'hectolitre.

Les valeurs ainsi fixées serviront de base pour le mois de juin 1932 au calcul

AGRICULTURE Commerce Industrie

UN ACCORD TEMPORAIRE FRANCO-AMÉRICAIN SUR LE CONTINGENTEMENT

M. Walter Edge, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, a notifié au département d'Etat qu'il a conclu un accord temporaire avec le gouvernement français sur le contingentement, au bénéfice des exportateurs américains :

1. La France accorderait la clause de la nation la plus favorisée aux marchandises américaines sur la base de l'importation.

2. Les industriels américains participeraient à la discussion pour la fixation du contingentement pour les marchandises les intéressées.

3. Si l'entente était accordée sur marchandises en route au moment de la fixation du contingentement, puis celles-ci seraient déduites du contingentement.

4. Un système de licence serait institué pour les produits industriels.

LES PRIX MOYENS A L'IMPORTATION DES HUILES MINÉRALES DE PÉTROLE

L'Office public l'arrête suivant : Les prix moyens à l'importation, au cours du mois d'avril 1932, des huiles minérales de pétrole raffinées ou lampantes, et des essences de pétrole tels qu'ils résultent du barème établi par l'Office National des Combustibles Liquides, sont fixés comme suit, toutes taxes autres que la taxe unique comprise :

Huiles minérales de pétrole raffinées ou lampantes, 105 fr. 05 l'hectolitre ; essence de pétrole tourisme, 119 fr. 42 l'hectolitre ; essence de pétrole poids lourd, 116 fr. 44 l'hectolitre.